



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 12327

## Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les vives préoccupations exprimées par les infirmières et infirmiers libéraux suite au projet de décret relatif aux aspirations endo-trachéales et fixant les catégories de personnes autorisées à les pratiquer. En effet, s'agissant d'actes médicaux qui ne pouvaient jusqu'à présent être accomplis que par des infirmières, sur prescription dont le médecin apprécie l'opportunité en fonction de l'état du patient, ces personnels s'inquiètent d'un morcellement du système de soins qui risquerait non seulement d'aggraver le déficit mais aussi de déqualifier leur niveau professionnel et d'agir au détriment de la santé publique. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Ce texte est réclamé depuis plus de deux ans par les associations de malades et des malades trachéotomisés qui doivent être placés en long séjour faute de pouvoir bénéficier d'aspirations endo-trachéales dans les établissements sociaux ou médicaux sociaux ou à leur domicile par des services d'aides à domicile. Le texte préparé par les services du secrétaire d'Etat à la santé n'est, en revanche, ni un décret d'actes des aides-soignants, ni même une ébauche d'un futur décret d'actes, comme le montre sa rédaction. Il n'est en effet pas dans les intentions du Gouvernement d'autoriser l'exercice libéral de la profession d'aide-soignant. Il s'agit simplement, pour un problème circonscrit, de résoudre une difficulté considérable pour les malades concernés. De plus, l'académie de médecine a donné un avis favorable sans réserve sur le principe d'une telle mesure. Enfin, un projet d'arrêté, mentionné à l'article 2 du projet de décret, précisant que la formation des aides-soignants et des auxiliaires de vie à l'aspiration endo-trachéale est organisée dans et sous la responsabilité des instituts de formation en soins infirmiers, est actuellement en préparation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri d'Attilio](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12327

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1761

**Réponse publiée le :** 1er juin 1998, page 3063